

# Autorité et discipline

## Définitions

**Autorité** : permet d'assurer la liberté raisonnable en classe, dans l'intérêt de l'élève et pour favoriser les apprentissages. Il faut une attitude de fermeté. La liberté raisonnable est la capacité d'agir en conformité avec la règle qui garantit la liberté de tous. L'autorité est la capacité à se faire obéir sans recourir à la force.

**Discipline** : renvoie à l'ensemble des règles de vie et de conduite, donc à l'ensemble des devoirs de l'élève. Discipliner, c'est exiger de l'élève, sous peine de sanction, le respect des règles de conduite imposées à tous pour permettre la vie et l'apprentissage en commun.

## Autorité éducative

Autorité de référence qui possède des caractéristiques :

- Influence libératrice. L'autorité fait croître, elle augmente l'enfant, elle le fait grandir. Elle a une influence positive.
- Action indirecte. N'est pas une volonté qui s'oppose et s'impose à une autre volonté pour la soumettre, mais une volonté qui s'allie à une volonté naissante pour l'aider à vouloir.
- Influence temporaire. L'influence éducative travaille à sa propre disparition parce qu'elle entend faire émerger un alter-ego.
- Elle présuppose la reconnaissance. C'est une influence qui pour se déployer implique qu'elle soit reconnue par celui qui en sera le bénéficiaire.

## Enseignants et autorité

Légitimité de l'autorité des enseignants :

- Qualité de la préparation du travail de la classe (transition minimum entre les activités),
- Fermeté des interventions (respect des règles, arrêter les comportements perturbateurs...),
- Expliquer mais ne pas argumenter,
- Préserver la dignité des élèves qu'on reprend et éviter qu'ils perdent la face devant les autres.

## Rôle de l'enseignant :

- Expert : fonde son autorité sur sa compétence professionnelle. Appelle le respect par sa maîtrise des savoirs fondamentaux, par sa capacité à instruire et à susciter l'intérêt pour les savoirs.
- Arbitre : permettre aux élèves de construire la règle ou au moins d'en comprendre le sens. La règle commune impose à tous les limites pour garantir la liberté de chacun.

## Autorité préventive

- Dissuasion (prévenir toute tentative de transgression des règles),
- Motivation (ne pas laisser s'installer l'ennui et la lassitude),
- « Chantage social » (obtenir un changement de comportement de l'élève),
- Explicitation (justification des interdictions et règles),
- Organisation pédagogique (dans la planification des matières),
- Aménagement spatial (disposition des tables, des coins bibliothèque et regroupement),
- Ritualisation (pour sécuriser les élèves),
- Durée des activités adaptée (temps de concentration).

## Construire son autorité

L'autorité est une compétence professionnelle qui doit faire l'objet d'un apprentissage et d'une formation. Demande un travail sur soi-même : l'autorité suppose une assurance qui dépend de l'idée ou de l'image qu'on a de soi. Conviction de sa légitimité professionnelle.